



---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013

Résolution: CA13 30 10 0372

---

### **MOTION - INSTALLATION - NOUVEAUX COMPTEURS RÉSIDENTIELS - HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QU'Hydro-Québec a annoncé son intention d'installer de nouveaux compteurs chez sa clientèle résidentielle;

ATTENDU QUE des citoyens, par l'entremise de mouvements d'opposition, ont fait entendre leurs représentations et leurs préoccupations quant à ces nouveaux compteurs;

ATTENDU QUE les citoyens qui refusent d'acquiescer à l'installation de tels nouveaux compteurs sont susceptibles de se voir facturer par Hydro-Québec des frais en conséquence de ce refus;

ATTENDU QUE des citoyens de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles ont présenté des demandes aux élus de l'arrondissement à l'effet de se prononcer sur ce dossier litigieux;

ATTENDU QUE l'installation de ces compteurs n'est pas régie par un encadrement réglementaire qui dépend des pouvoirs municipaux ni de ceux d'un arrondissement;

ATTENDU l'adoption par l'Assemblée nationale, le 30 mai 2013, d'une motion à l'effet « *Que l'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents* »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles fasse sienne la résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec et demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents.

ADOPTÉ

15.04

Julie BOISVERT

---

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 4 octobre 2013